

## Mode d'emploi de l'échomètre TS90 TelScout®

### Description

L'échomètre TS90 TelScout est spécifiquement conçu pour les techniciens et les experts dans le diagnostic et la localisation des défauts de câble. Le TS90 est facile à utiliser, très précis et est équipé de ports doubles pour les tests de diaphonie ou pour la comparaison de ligne cuivre.

### Sécurité

La sécurité est un facteur essentiel dans l'utilisation et l'entretien des outils et des équipements Greenlee. Ce manuel et tout marquage sur l'équipement fournissent des informations pour éviter les risques et les pratiques dangereuses liés à l'utilisation de cet échomètre. Respectez toutes les consignes de sécurité fournies.

### Objectif de ce mode d'emploi

Ce mode d'emploi vise à familiariser les utilisateurs avec les procédures d'utilisation et d'entretien sécurisées de l'échomètre TS90 TelScout.

Laissez ce mode d'emploi à la disposition de tout le personnel. En cas de perte, les manuels de remplacement sont disponibles à la demande sur le site [www.greenlee.com](http://www.greenlee.com).

Toutes les caractéristiques techniques sont nominales et sujettes à modifications en cas d'améliorations apportées à la conception. Greenlee Textron Inc. ne peut être tenu responsable des dommages résultant de la mauvaise application ou la mauvaise utilisation de ses produits.

TelScout est une marque déposée de Textron Innovations Inc.



**Ne vous débarrassez pas de ce produit et ne le jetez pas !** Consultez le site [www.greenlee.com](http://www.greenlee.com) pour obtenir des renseignements sur le recyclage.

**CONSERVEZ CE MODE D'EMPLOI**

## Informations importantes relatives à la sécurité

### ⚠ AVERTISSEMENT

**Lisez attentivement** le présent mode d'emploi avant d'utiliser ou de réparer cet appareil. Le non-respect de ces consignes d'utilisation et de sécurité peut entraîner des blessures corporelles graves ou la mort.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Risque de chocs électriques :

Bornes de mesure : cet outil n'est pas destiné à être connecté à des tensions supérieures à 30 V c.a. ou à 60 V c.c. (référéncées à la terre).

Le non-respect de cet avertissement peut entraîner des blessures graves ou la mort.

**Piles :** l'instrument est alimenté par six piles alcalines AA (9 V). Jetez les piles usagées conformément aux lois locales, fédérales et celles des états.

**Fusible :** l'instrument contient un fusible à action rapide de 1,5 A qui n'est **pas** remplaçable par l'utilisateur.

### Contrôles et entrées

- ⓘ Active et désactive l'instrument.
- ❓ Affiche l'aide en ligne.\*
- ☀ Allume et éteint le rétroéclairage de l'écran.
- ▲▼ Augmente ou diminue le gain et permet de parcourir les sélections de menu.
- ◀▶ Déplace le curseur sur le graphe affichée ou modifie les valeurs.
- Les touches programmables ont différentes fonctions, en fonction de l'état opérationnel de l'instrument. Une étiquette située sur l'écran au-dessus de chaque touche décrit sa fonction.

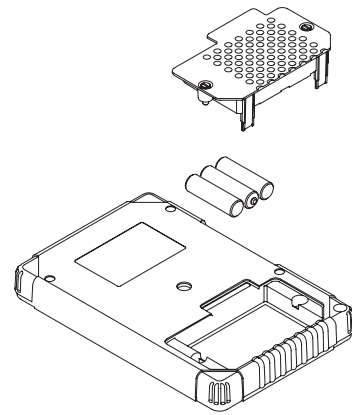
Appuyez sur **Langue** pour afficher la liste des langues de menu disponibles. Appuyez sur ▲▼ pour surligner la langue à utiliser. Appuyez sur **Use Language (Utiliser la langue)** pour activer la langue choisie.

ⓄⓄ Les connecteurs de test sont composés de deux prises bananes femelles standard pour la connexion à la paire de test.


ⓄⓄ Les connecteurs de référence sont composés de deux prises bananes femelles standard pour la connexion à la paire de référence.

\* Chaque écran et chaque opération sont expliqués en détail sur l'écran dans chaque langue afin de vous éviter de transporter un mode d'emploi encombrant.

## Entretien



### Remplacement des piles

Remplacez les piles lorsque l'icône de pile faible  apparaît sur l'écran ou si l'appareil refuse de s'allumer.

Remplacez toujours les six piles en même temps.

Ne mélangez jamais des piles neuves avec des anciens. Ne mélangez jamais des types de piles différentes (alcalins et non alcalins).

Insérez les éléments conformément aux indications figurant sur le porte-piles (il peut y avoir une fuite au niveau des éléments inversés, ce qui peut endommager l'instrument).

### Inspection

Inspectez la partie extérieure du TS90 pour détecter la présence d'usure, de pièces manquantes ou de fissures sur le boîtier. Remplacez toutes les pièces défectueuses.

### Nettoyage

Enlevez la poussière de la partie extérieure de l'instrument en l'essuyant avec un tissu non pelucheux ou avec une petite brosse. Utilisez une brosse pour enlever la poussière des connecteurs.

Enlevez le reste de la poussière avec un tissu non pelucheux imbibé d'une solution composée d'un détergent doux et d'eau. Séchez avant utilisation. N'utilisez pas de nettoyants abrasifs ou de produits chimiques agressifs (p. ex., alcool ou acétone) car cela pourrait endommager le boîtier.

## Spécifications

### Plage de températures

En fonction : de 0 à 45 °C (32 à 113 °F)

Hors fonction : de -20 à 60 °C (-4 à 140 °F)

### Humidité

En fonction : 95 % d'HR, sans condensation entre 30 et 40 °C (86 et 104 °F)



## INFORMATIONS SUR LE CONTRAT DE SERVICE GARANTIE

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE

Le Vendeur garantit à l'Acheteur que les produits fournis dans les présentes seront commercialisables, exempts de défauts de conception et de fabrication et de défauts matériels, adaptés et suffisants aux fins prévues par l'Acheteur, quittes de tous les privilèges et de toutes les charges, se conformeront aux caractéristiques techniques énoncées dans le présent Contrat et fonctionneront conformément aux dites caractéristiques pendant une période d'Un An, à partir de la date d'acceptation du contrat par l'Acheteur.

Les produits défectueux seront, au choix de l'Acheteur, renvoyés au Vendeur ou à l'Agence de réparation agréée par le vendeur, à des fins de réparation ou de remplacement. Les risques de pertes et de dommages dus au transport étant assumés par le Vendeur, les frais de transport étant payés par le Vendeur ou les produits étant réparés ou remplacés par le Vendeur ou par l'Agence de réparation agréée par le vendeur, sur place à la charge du Vendeur. Sauf dispositions contraires convenues entre les parties, le Vendeur ou l'Agence de réparation agréée par le vendeur, effectuera les réparations et livrera le produit réparé dans les cinq (5) jours suivant la réception du produit défectueux, ou au choix de l'Acheteur, livrera le produit de rechange dans les cinq (5) jours suivant la notification orale de l'Acheteur. Le Vendeur ou l'Agence de réparation agréée par le vendeur assumera les risques de pertes et de dommages dus au transport et préparera et assumera les frais de transport pour les livraisons à l'Acheteur des produits réparés ou remplacés. À la demande de l'Acheteur, le Vendeur ou l'Agence de réparation agréée par le vendeur, à la charge du Vendeur, commencera les réparations sur site dans les trois (3) jours suivant la notification verbale du Vendeur.

Si le produit renvoyé au Vendeur ou à l'Agence de réparation agréée par le vendeur ou mis à la disposition du Vendeur, de l'Agence de réparation agréée par le vendeur, sur place à des fins de réparation, tels que prévus dans cette disposition, est considéré comme étant irréparable, le Vendeur ou l'Agence de réparation agréée par le vendeur, avisera sans délai l'Acheteur et sauf dispositions contraires convenues entre les parties, livrera le produit de remplacement gratuitement dans les cinq (5) jours suivant une telle notification.

Tout remplacement, toute réparation, modification, installation ou tout autre service réalisé par le Vendeur ou par l'Agence de réparation agréée par le vendeur conformément aux présentes sera garanti conformément aux dispositions décrites-ci dessus en fonction de la date d'exécution du service et d'acceptation par l'Acheteur pour le reste de la période non expirée de la garantie d'origine ou pour une nouvelle période d'un (1) an, la période retenue étant la plus longue.

Tous les services éventuels proposés dans le cadre du présent Contrat, seront fournis avec professionnalisme.

### TRAVAUX VISÉS PAR LE CONTRAT

Il est convenu que les visites par les représentants du Vendeur ou par ses fournisseurs à des fins d'inspection, d'ajustement ou d'autres fins similaires en rapport avec les produits achetés conformément aux présentes seront considérées à toute fin utile comme des « travaux visés par le contrat » et ne seront pas à la charge de l'Acheteur, sauf accord contraire écrit avec l'Acheteur.

### DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DE LA GARANTIE

#### GARANTIE USINE :

Greenlee garantit à l'acheteur original que tous les produits seront exempts de défauts matériels ou de défauts de fabrication pendant une période d'un an à partir de la date de livraison. Tous les appareils retournés au centre de réparation agréé de Greenlee, avec les frais de livraison prépayés, et considérés comme étant défectueux en vertu de cette garantie, seront remplacés ou réparés, au choix de Greenlee. Cette garantie ne s'applique pas aux défauts, aux défaillances ou aux dommages causés par une utilisation inappropriée ou un entretien inadéquat. Cette garantie ne s'applique pas aux accessoires usagés ou endommagés, tels que les fils de test, les piles et les housses de protection. L'étalonnage n'est pas couvert par la garantie de l'usine.

Les produits vendus par les canaux de distribution sont accompagnés d'une garantie de 15 mois en raison du temps de rotation.

#### SERVICE CONTRACTUEL :

Greenlee propose une garantie contractuelle pour des produits particuliers. Le service des ventes négocie ces contrats au moment de l'achat. De tels contrats sont axés sur le client et/ou ont une dominante commerciale. Les contrats sont spécifiques au produit/client.

#### GARANTIE PROLONGÉE :

Une garantie prolongée est disponible au choix de l'Acheteur.

#### GARANTIE SUR LES PRODUITS RÉPARÉS :

Greenlee propose une garantie de 90 jours contre les défauts matériels ou contre les défauts de fabrication dans le cas des produits réparés. Une garantie de réparation prolongée peut être disponible pour certains clients ; la négociation est effectuée par le service des ventes.

#### CONTRATS DE RÉPARATION À TAUX FIXE :

Des forfaits de réparation à taux fixe pour l'établissement des prix et la couverture des produits sont disponibles pour les réparations non couvertes par la garantie. Le service des ventes négocie ces contrats.

#### ÉCHANGE (DE MODULE) DE CARTES DE CIRCUITS IMPRIMÉS :

Greenlee peut échanger, en toute discrétion, les modules des cartes de circuits imprimés défectueux ou endommagés par des modules de cartes de circuits imprimés remis à neuf.

#### RÉPARATIONS NON COUVERTES PAR LA GARANTIE :

Greenlee facturera le temps et les matériaux pour toutes les réparations des produits non couverts par la garantie. Tout appareil Greenlee qui a été reçu avec un scellé de garantie détruit (ouvert par quelqu'un d'autre qu'un membre autorisé du personnel de Greenlee) sera considéré comme n'étant pas couvert par la garantie et sera réparé comme tel.

#### PIÈCES DE RECHANGE :

Les pièces de rechange sont vendues aux centres de réparation agréés de Greenlee uniquement.

Greenlee considère que les pièces de rechange sont des pièces internes qui ne peuvent être remplacées qu'en ouvrant l'appareil.

#### ACCESSOIRES :

Les accessoires peuvent être commandés par le service des ventes ou les centres de distribution de Greenlee. Contactez notre service des ventes pour obtenir une liste des accessoires par produit.

Greenlee considère les accessoires comme étant tout article qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'appareil, à l'exception des fils et des câbles de test, c-à-d., les sangles, les boîtiers, les logiciels.

#### USA

**Greenlee / A Textron Company**  
4455 Boeing Drive  
Rockford, IL 61109-2988, USA  
Téléphone : +1 815-397-7070

#### UK (EMEA)

**Greenlee Communications Ltd.**  
Brecon House, William Brown Close  
Cwmbran, NP44 3AB, UK  
Téléphone : +44 1633 627 710  
Greenlee Textron Inc. est une filiale de Textron Inc.

[www.greenlee.com](http://www.greenlee.com)